

## Gestion des contrats

**L'assureur: Anips et Agri Prévoyance** en coassurance sont les assureurs

**ANIPS** : Association Nationale Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés - 2 bd de Pesaro - Immeuble West Park 2 - 92024 Nanterre - Institution de Prévoyance agréée par Arrêté Ministériel du 17 octobre 1979 régie par le Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale.

**AGRI PREVOYANCE**: Institution de Prévoyance, membre du groupe AGRICA, régie par les dispositions de l'article L.727-2 II du Code Rural et du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale, sise 21 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS.

## Le Gestionnaire des contrats:

**GROUPAMA NORD EST** : sise 2 rue Léon Patoux - CS 90010 - 51686 REIMS Cedex 2  
Gestion des contrats par la Direction Entreprises :

Pole Prévoyance Collective - 12 boulevard Roederer - CS 20049 - 51721 REIMS Cedex

## Le versement des prestations :

Le versement des prestations est assuré par:

**Les MSA** Mutualité Sociale Agricole de chaque département

